



PRÉFECTURE DU NORD

SERVICE DE LA NAVIGATION
DU NORD - PAS-DE-CALAIS
Service Départemental
POLICE DE L'EAU DU NORD

Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté
préfectoral du 12 avril 2005 modifié fixant la
composition de la Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la
Scarpe Aval

Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite



Vu le Code de l'Environnement et, notamment ses articles relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), L 212-4 ainsi que R 212-26 et suivants,

Vu le décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005 pris pour l'application des articles L 212-3 à L 212-7 du Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 octobre 2008 portant nomination du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord(hors classe) - M Bérard (Jean Michel),

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1996 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 1987 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval.

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004, valant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, portant modification de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1997 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005 modifié par arrêtés des 1er décembre 2005, 11 janvier 2007, 19 novembre 2007 et 26 novembre 2008 valant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, portant modification de l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1999 modifié portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la Scarpe Aval,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2008 portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval.

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2009 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la Scarpe Aval

Vu le courrier en date du 7 juillet 2009 de Monsieur le Président de l'Association des maires du Nord sollicitant la modification de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Scarpe Aval,

Vu la lettre du 3 mars 2009 de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Nord désignant les représentants de son institution au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval,

Sur proposition du Service Départemental de Police de l'Eau du Nord et de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Nord,

A R R E T E

ARTICLE 1

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005 valant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, ainsi que l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 6 Août 2008 portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 sont modifiés comme suit, en ce qui concerne les représentants de la chambre d'agriculture du Nord :

2 représentants de la chambre d'agriculture du Nord :

- Titulaire sans suppléance : **Monsieur Jean-Luc GRAS**
- Titulaire sans suppléance : **Monsieur José DUBRULLE**

ARTICLE 2

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005 valant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau, ainsi que l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 6 Août 2008 portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 sont modifiés comme suit, en ce qui concerne les représentants des maires et des communautés de communes :

- **Monsieur Henri DOUAY, Communauté de Communes de l'Est du Douaisis et son suppléant, Monsieur Giovanni TONELLY, Communauté de Communes de l'Est du Douaisis, sont remplacés par :**
Monsieur Marc DELECLUSE – sans suppléance -

ARTICLE 3

La liste récapitulative des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval mise à jour à la date de la signature du présent arrêté, est jointe en annexe.

ARTICLE 4

Une copie de cet arrêté sera adressée à chacune des structures désignées par le présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Nord ainsi que sur le site www.gesteau.eaufrance.fr

ARTICLE 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et Monsieur le Chef du Service départemental de police de l'eau du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A LILLE , le 03 SEP. 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint

Yves de Roquefeuil



ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DE LA CLE DU SAGE SCARPE ESCAUT

I - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

➤ Quatre représentants du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais

Titulaires	Suppléants
Madame Myriam CAU	Monsieur Dominique PLANCQUE
Madame Jeannine MARQUAILLE	Monsieur Dominique BAILLY
Monsieur Alain BRUNEEL	Sans suppléance
Monsieur Patrick MASCLET	Monsieur Jacques VERNIER

➤ Quatre représentants du Conseil général du Nord

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean SCHEPMAN	Sans suppléance
Monsieur Georges FLAMENGT	Sans suppléance
Monsieur Eric RENAUD	Sans suppléance
Monsieur Christian POIRET	Sans suppléance

➤ Un représentant du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut



Titulaires	Suppléant
Monsieur Daniel MIO	Sans suppléance

➤ Dix-neufs représentants nommés sur proposition de l'association départementale des maires du Nord en raison des règles d'équilibre entre collèges

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain BOCQUET, communauté d'agglomération des portes du Hainaut	Monsieur André BONNAIRE, communauté d'agglomération des portes du Hainaut
Madame Claudine GLORIEUX, communauté d'agglomération des portes du Hainaut	Monsieur Michel QUIÉVY, communauté d'agglomération des portes du Hainaut
Monsieur Xavier DUPIRE, communauté de communes Espace en Pévèle	Monsieur Yves LEFÈBVRE, communauté de communes Espace en Pévèle
Monsieur Michel DUROUSSEAU, syndicat intercommunal d'assainissement de Douai Ouest	Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, syndicat intercommunal d'assainissement de Douai Ouest
Monsieur Bernard SALVIGNOL, syndicat intercommunal de la Scarpe	Monsieur Alain FELEDZIAK, syndicat intercommunal de la Scarpe
Monsieur MEURDESOF, syndicat intercommunal d'eau potable d'Aniche Auberchicourt	Monsieur Gilles GRÉVIN, syndicat intercommunal d'eau potable d'Aniche Auberchicourt
Madame Anne-Marie STIEVENART, Espaces Naturels Régionaux	Sans suppléance
Monsieur Achille DELPORTE, communauté d'agglomération du Douaisis	Sans suppléance
Monsieur Alain SEGOND, communauté d'agglomération du Douaisis	Sans suppléance
Monsieur Roland REVEL, communauté de communes rurales de la vallée de la Scarpe	Sans suppléance
Madame Nadine SAVARY, communauté de commune coeur de Pévèle	Sans suppléance
Monsieur Marc DELECLUSE, communauté de communes Coeur d'Ostrevent	Sans suppléance
Monsieur Alain DELOEIL, communauté de communes Coeur d'Ostrevent	Sans suppléance
Monsieur Paul LEMAIRE, communauté de communes du Pays de Pévèle	Sans suppléance
Monsieur Paul RAOULT, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord	Sans suppléance
Monsieur Jacques DUBOIS, syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la vallée de la Scarpe et du Bas-Escaut	Sans suppléance
Monsieur Jéry WADBLEB, syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la vallée de la Scarpe et du Bas-Escaut	Sans suppléance
Monsieur Michel FACOMPRÉ, syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis	Sans suppléance
Madame Monique HERBOMMEZ, syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur	Sans suppléance

II – Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

- Deux représentants du monde agricole désignés par la chambre d'agriculture du Nord

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Luc GRAS	Sans suppléance
Monsieur José DUBRULLE	Sans suppléance

- Trois représentants de chambres de commerce et d'industrie

Titulaires	Suppléants
Monsieur Régis MARTIN – CCI de Douai	Monsieur Jean-Michel MIROIR, CCI de Douai
Monsieur Patrick LEMAY, association ACORE	Madame Maryvonne HODIESNE, association ACORE
Monsieur Denis TATON, CCI du Valenciennois	Sans suppléance

- Un représentant de de la fédération Départementale des Associations Agréées pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord

Titulaires	Suppléant
Madame Monique HUON	Monsieur Patrick LARIVIÈRE

- Un représentant des propriétaires riverains

Titulaires	Suppléant
Monsieur Luc DEFRAYE	Monsieur Pascal FIÉVET

- Deux représentants de la fédération Nord Nature au titre des associations agréées de protection de l'environnement au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement

Titulaires	Suppléant
Monsieur Jean MALECHA	Monsieur Richard GAJOCHA
Monsieur Jean-Pierre LAUDE	Madame Jeannine PETIT

- Un représentant de la société de la société Eau et Force Nord Ardennes

Titulaires	Suppléant
Monsieur Olivier HUBERT	Monsieur Jean-Luc BRACONNIER

- Un représentant du Comité Régional du Tourisme

Titulaires	Suppléant
Madame Régine SPLINGARD	Monsieur Bernard SANDRAS

- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Titulaires	Suppléant
Monsieur Jean-François DIVERCHY	Monsieur Philippe IVANIC

- Un représentant de l'association de consommateurs Consommation, Logement et Cadre de vie du Nord

Titulaires	Suppléant
Madame Sonia HAMITI	Sans suppléance

- Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais

Titulaires	Suppléant
Monsieur Louis-Marie MALAQUIN	Sans suppléance

III– Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Le Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de DOUAI ou son représentant,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de VALENCIENNES ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais, délégué de bassin ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Nord – Pas-de-Calais ou de son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt du Nord ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Nord ou son représentant,
- Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord ou son représentant,
- Monsieur le Chef du Service régional de la Navigation du Nord – Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de Voies Navigables de France ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional du Bureau de Recherches Géologiques et Minières du Nord – Pas-de-Calais ou son représentant,
- Monsieur le Délégué interrégional (Compiègne) de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant,